

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 49

6 janvier 2012

SOMMAIRE

1798 European Credit Opportunities Fund	2306	Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l.	2337
Aktiva Capital II S.à r.l.	2332	Tad Lux S.A.	2352
Anagram S.A.	2352	Technoprocess S.à r.l.	2306
Aqueduct Capital S.à r.l.	2338	Tibergest Investments S.à r.l.	2307
ArcelorMittal Long Carbon Europe	2347	Tilo S.A.	2306
ASAR International S.A.	2346	TOD'S Luxembourg S.A.	2306
Asclepius LuxFinco S.A.	2346	TOD'S Luxembourg S.A.	2306
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	2347	Topkins S.P.F.	2307
BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l.	2347	Totinvest	2307
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.	2347	Towerwings S.A.	2318
CMJ Holdings S.A.	2316	TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg	2316
Comptabilité Générale et Eurolation S.à r.l.	2337	Transcom WorldWide S.A.	2319
Core Capital Management S.A.	2317	Transfigalux s.à r.l.	2316
CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A.	2348	Triton Advisers S.à r.l.	2316
DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	2348	Triton III LuxCo A 11 S.à r.l.	2338
Development Trading S.à r.l.	2338	Triton III MidCo 11 S.à r.l.	2333
DRS Consulting & Services S.A.	2348	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	2317
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	2329	Tuilia Invest S.A.	2319
Ets Pettinger	2348	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.	2330
European Structured Investments S.A. ..	2349	Victorlux Sàrl	2330
Fairfield Aerium Real Estate S.à r.l.	2329	Vion Finance S.à r.l.	2319
Free Lands S.A.	2337	Wall-Invest S.A.	2330
Gazstream S.A.	2349	Wall-Invest S.A.	2336
German Ground Lease Finance III S.A. ..	2350	Waterslim Holding S.à r.l.	2317
German Ground Lease Finance II S.A. ...	2350	West Park Management Services S.à r.l.	2317
Gescar	2350	West Park Management Services S.à r.l.	2330
Graphilux International S.A.	2350	White Lunch S.à r.l.	2351
HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.	2351	Xinov Invest S.A.	2336
Immo.fit S.à r.l.	2351	Xinov Invest S.A.	2307
Immo-Rail S.A.	2349	Zelaika S.A.	2315
Infris S.à r.l.	2351	Zentric s.à r.l.	2336
Istanbul Bond Company S.A.	2352	Zinetti Finanziaria S.A.	2337

Technoprocess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 27.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011165699/11.

(110191394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Tilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 63.003.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165701/9.

(110191397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

1798 European Credit Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011165749/15.

(110191524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

TOD'S Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 4, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.496.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165704/9.

(110191310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

TOD'S Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 4, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.496.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165705/9.

(110191324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Topkins S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 100.176.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165708/10.

(110192109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Totinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 139.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aministrateur-délégué

Référence de publication: 2011165709/10.

(110192049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Xinov Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 154.067.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date 31 octobre 2011

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Didier DUPONT, demeurant sis 8 rue Saint-Antoine, F-57570 Hagen (France) a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Didier DUPONT aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.»

Bertrange, le 31 octobre 2011.

Pour XINOV INVEST S.A.

Référence de publication: 2011165744/16.

(110191911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Tibergest Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.933.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary with residence in Esch/Alzette, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of "Tibergest Investments B.V.", a company, incorporated on 17th September, 1993 under the law of the Netherlands, having its registered office in Abcoude (The Netherlands).

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The President appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The Meeting chooses as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, private employee, with professional address in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Confirmation of the shareholders resolutions of Tibergest Investments B.V. adopted on November 3rd, 2011, deciding to transfer the registered office of the Company from Abcoude (The Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridicalperson status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) Decision to adopt the form of a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée).

3) Adoption in Luxembourg of the name "TIBERGEST INVESTMENTS S.à.r.l." and of the Company purpose of a "SOPARFI", Société de participations financières, or financial participation company with the following object "The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

4) Complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law and fix the Company's corporate capital at NINETY THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SIX EUROS FOUR CENTS (€ 90.756,04) represented by TWO THOUSAND (2.000) shares with a par value of FOURTY FIVE EUROS THIRTY-EIGHT CENTS (€ 45,38) each

5) Appointments of a Board of Managers.

6) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

7) Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which, signed by the Sole Shareholders or his mandatory and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire capital are present at the meeting. The Sole Shareholder present or represented declares that he has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the entire capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains that the Company intends to transfer its registered office and its principal establishment from Abcoude (The Netherlands) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), that pursuant to a Shareholders Resolution taken on November 3th, 2011, the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the Netherlands have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the articles of association to Luxembourg law.

V. The following documents have been submitted to the meeting:

- a copy of an extract from the Trade Register of Amsterdam dated November 1st 2011;
- a copy of Shareholders Resolution of the Company taken on November 3th, 2011, deciding to transfer the registered office of the Company from Abcoude (The Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer;
- financial statements dated November 30, 2010;

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First Resolution

The extraordinary general meeting of the Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the Netherlands and to continue the activities of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

Second Resolution

It appears from a balance sheet of November 30, 2010 and from a declaration from the Sole Shareholder dated 11 October 2011, stating that there was no change in the figures of the statement of Financial Position until that date, that the net assets of the Company correspond to the amount of the capital of the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Sole Shareholder RESOLVES that the Company will exist in the form of a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Sole Shareholder RESOLVES to give to the Company in Luxembourg the name of "TIBERGEST INVESTMENTS S.à. r.l." and to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI", société de participations financières, or financial-participation company.

Fifth Resolution

The extraordinary general meeting of the Sole Shareholder RESOLVES to adopt new articles of association of the Company and that the Company be henceforth subject to Luxembourg Law, these articles being followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The new articles of association shall read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company ("Société à Responsabilité Limitée"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the Companies' Act of August 10, 1915, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "TIBERGEST INVESTMENTS S.à.r.l."

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at NINETY THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SIX EUROS FOUR CENTS (€ 90.756,04) represented by TWO THOUSAND (2.000) shares with a par value of FORTY-FIVE EURO THIRTY-EIGHT CENTS (€ 45,38) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with Articles 11.

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profit in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

The Company's share may not be transferred inter vivos to non-shareholder unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of owner of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in foregoing paragraph, no consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsory entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the managers by process-server and notified to the shareholders by registered mail.

However, during the said period of three months, the shares of the deceased may be acquired either by the shareholders, subject to the requirements of the last sentence of Article 199 of the Law according to which the majority may in no case oblige any shareholders to increase his participation in the Company, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a Company of its own shares.

The repurchase price of the shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for the repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Transfers of shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of articles 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

Art. 9. The Company is administrated by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The Board of managers may choose from among its member a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Sole Manager or the Board of Managers shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Sole Manager or the Board of Managers is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, whether members of the Company or not.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, or the single signature of the Sole Manager, or the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 10. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of Company by a Member of the Board or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 11. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares, unless otherwise provided for by law or these Articles.

Resolution to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 12. The financial year shall commence on 1 January and end on the last day of December each year.

Art. 13. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 14. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 15. Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the law.

Art. 16. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 17. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

Art. 18. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of the Sole Shareholder RESOLVES to fix the number of managers at three for an unlimited duration:

- Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, residing professionally 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., a Luxembourg company having its registered office 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., a Luxembourg company having its registered office 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Seventh Resolution

The appearing party DECIDES to establish the registered office of the company at L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about seven thousand euro (€ 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société TIBERGEST INVESTMENTS B.V.", une société constituée le 17 septembre 1993 selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Confirmation des résolutions prises l'associé unique de Tibergest Investments B.V. en date du 03 novembre 2011, décidant de transférer le siège social statutaire de la Société d'Abcoude (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de

Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination TIBERGEST INVESTMENTS SARL et de l'objet d'une société de participations financières (SOPARFI) comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise et fixation du capital social QUATRE-VINGT DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUATRE CENTS (€ 90.756,04) représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de QUARANTE-CINQ EUROS TRENTE-HUIT CENTS (€ 45,38) chacune.

5) Nomination d'un conseil de gérance.

6) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

7) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant l'associé unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'associé unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrées avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. L'associé unique présent se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Il indique en particulier que la société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement d'Abcoude (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), que par une résolution de l'associé unique en date du 03 novembre 2011, le transfert a déjà été décidé et que toutes les formalités requises par le droit Néerlandais à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider, d'après le droit luxembourgeois, le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

V. Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- une copie d'un extrait de registre de commerce d'Amsterdam daté du 1^{er} novembre 2011
- une copie des résolutions de l'associé unique de la société en date du 03 novembre 2011 décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg.
- Une copie des statuts initiaux de la Société.
- les comptes de la Sociétés arrêtés au 30 Novembre 2010.

Tous les documents précités seront paraphés ne varietur pour être annexés à l'acte et être enregistrés avec lui.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, de cesser ses activités aux Pays-Bas et continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

Deuxième Résolution

Il résulte d'un bilan au 30 Novembre 2010 et d'une déclaration de l'associé unique daté du 11 octobre 2011 que les chiffres du bilan étaient inchangés à cette date, que l'actif net de la Société correspond au montant du capital social de la Société.

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE que la Société sera constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en «TIBERGEST INVESTMENTS S.à.r.l.» et d'adopter l'objet d'une société de participations financières (SOPARFI).

Cinquième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE d'adopter les nouveaux statuts de la Société, soumis désormais à la loi luxembourgeoise, ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Les statuts sont conçus comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TIBERGEST INVESTMENTS S.à.r.l."

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUATRE CENTS (€ 90.756,04) représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de QUARANTE-CINQ EUROS TRENTE-HUIT CENTS (€ 45,38) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés.

Les Transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés seront soumis à l'accord des Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tout transfert de parts sociales à des tiers en raison du décès d'un associé est soumis à l'agrément des associés restants représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, cependant, aucun agrément n'est requis en cas de transfert de parts sociales aux héritiers réservataires, au conjoint survivant, ou aux autres héritiers du fait de la loi.

Dans le cas où les héritiers, légataires ou bénéficiaires d'instruments contractuels affectant la succession n'ont pas été approuvés et n'ont pas trouvé de cessionnaire remplissant les conditions requises par les statuts, la Société peut être dissoute trois mois après mise en demeure, transmises aux directeurs et annoncée aux actionnaires par courrier recommandé.

Cependant, pendant ladite période de trois mois, les parts des défunts peuvent être acquises soit par les associés, en respectant les dispositions de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi selon laquelle la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger l'un d'entre eux à augmenter sa participation dans la Société, soit par un tiers approuvé par eux, soit par la Société elle-même si elle remplit les conditions requises pour l'acquisition par une Société de ses propres parts.

Le prix de rachat des parts de la Société sera calculé sur la base des comptes annuels des trois derniers exercices ou, si cela n'est pas possible, sur la base des comptes annuels des derniers ou du dernier exercice.

Si aucun bénéfice n'a été distribué, ou si aucun accord n'est conclu quand à l'application des règles sur le rachat des parts visées au paragraphe précédent, le prix, en cas de désaccord, sera déterminé par les tribunaux.

L'exercice des droits sociaux attachés aux parts de la Société transférées pour cause de décès sera suspendu jusqu'à ce que ledit transfert soit valide vis-à-vis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions de parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le Président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le gérant ou le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants dans le cas d'un conseil de gérance, ou la signature individuelle du gérant unique, ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 11. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Les décisions concernant la modification des Statuts ne pourront être adoptés qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins trois quart des parts sociales, soumises à des dispositions supplémentaires de la Loi.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par l gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 14. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans les formes et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 17. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 18. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE de fixer le nombre de gérants à trois pour une durée indéterminée et de nommer:

- Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Septième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique DECIDE de fixer le siège social de la société à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15895. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011164970/439.

(110190410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur et de président.

1. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur David RAVIZZA, cadre, né à Mont Saint Martin (France) le 21 Décembre 1965 et domicilié 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Madame Laurence BARDELLI, actuelle administrateur a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011165745/16.

(110191781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2011 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.
- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011165791/15.

(110191594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 14.875.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011165711/10.

(110192216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Transfigalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.654.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165713/10.

(110191692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Triton Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.319.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Advisers S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011165714/12.

(110191311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 18 novembre 2011.
Référence de publication: 2011165717/10.
(110191451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.810.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011165732/12.

(110191573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2010

l'Assemblée approuve la nomination de Monsieur Martin Flood en tant que, administrateur, employé privé, demeurant à 40 am Duerf, L - 8289 Luxembourg, pour une période de six ans.

l'Assemblée renouveler le mandat de BDO - Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au Le Dome, Espace Petrusse, 2 ave Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, à la fonction de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011165794/17.

(110192171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.176.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour West Park Management Services S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011165735/14.

(110191956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Towerwings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.435.

Im Jahre zweitausend elf.

Den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TOWERWINGS S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.435 (NIN 2007 2215 150).

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1494 vom 19. Juli 2007,

deren Statuten abgeändert wurden aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2242 vom 17. November 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-6402 Echternach,

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Paul WEILER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6402 Echternach, und zum Stimmzähler Herrn Ralf STÜBER, Elektromeister, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Munsbach und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.“

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

3.- Abberufung des alleinigen Verwalters.

4.- Ernennung eines neuen alleinigen Verwalters.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Munsbach zu verlegen und demgemäß Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Geschäftsführer Herr Thomas KALETA, mit Wirkung zum heutigen Tage abzuberufen und ihm für die Dauer seines Mandates Entlast zu erteilen.

Vierter Beschluss

Zur alleinigen Verwalterin wird bestellt, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016:

Frau Barbara STÜBER, geborene REILAND, Diplom-Fachübersetzerin, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Scheibelstrasse, 13, welche die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, P. WEILER, R. STÜBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2052. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011165710/64.

(110191606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Tuilia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165719/10.

(110191536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.670.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165724/10.

(110191544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the "EGM") of Transcom WorldWide S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59528, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, on 11 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 494, dated 11 September 1997 (the "Company" or "Transcom"). The articles of association of Transcom were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1652, dated 13 August 2010 (the "Transcom's Articles").

The Meeting was chaired by Me Jean-Michel Schmit, attorney at law (avocat à la Cour) (the "Chairman"), which was approved unanimously by the EGM.

The Chairman requested Me Caroline Notté, attorney at law (avocat à la Cour), to act as secretary of the EGM (the "Secretary"), which was approved unanimously by the EGM.

The EGM elected as scrutineer Mrs Katarzyna Kuszewska, employee of the Company, (the "Scrutineer") which was approved unanimously by the EGM.

The Chairman then asked the notary to enact the following:

I. That the agenda of the EGM is worded as follows:

1. Appointment of the Chairman of the EGM and election of the Secretary and the Scrutineer of the EGM.
2. Approval of a rights issue of the Euro equivalent of approximately five hundred million Swedish Krona (SEK 500 million) with preferential subscription rights for the shareholders of Transcom (the "Rights Issue").

3. Reduction of the share capital of Transcom by an amount of twenty-eight million three hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-seven point five hundred and ninety-one Euro (EUR 28,392,987.591) to bring the current share capital of thirty-one million five hundred forty-seven thousand seven hundred sixty-three Euro and ninety-nine cent (EUR 31,547,763.99) to three million one hundred fifty-four thousand seven hundred seventy-six point three hundred ninety-nine Euro (EUR 3,154,776.399) represented by thirty-six million six hundred eighty-four thousand nine hundred and three (36,684,903) Class A voting shares and thirty-six million six hundred eighty-one thousand nine hundred and ninety (36,681,990) Class B non-voting shares by way of reduction of the nominal value of each share from forty-three Euro cent (EUR 0.43) to zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043), the total amount of the share capital reduction being allocated to a non distributable reserve (the "Share Capital Reduction").

4. Confirmation of the existing authorised capital of the Company in the amount of three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000) (which is in addition of the issued share capital) to be, following the considered Share Capital Reduction, divided into an aggregate maximum amount of seventy million (70,000,000) Class A voting shares and Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043).

5. Acknowledgement of a special report presented by the board of directors of Transcom as required by article 31-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Board's Report") and creation of an additional authorised share capital in addition to the issued share capital and the existing authorised share capital of Transcom (the "Additional Authorised Share Capital") set at fifty-five million forty thousand Euro (EUR 55,040,000) divided into a maximum of six hundred forty million (640,000,000) Class A voting shares and six hundred forty million (640,000,000) Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043) and authorisation and empowerment of the board of directors of Transcom (i) to realise any increase of the issued share capital in the maximum amount of the Additional Authorised Share Capital within three (3) months as from the date of the notarial deed documenting the creation of the Additional Authorised Share Capital in one or several successive tranches by the issuance of new shares, against payment in cash, by way of transfer of distributable reserves to the share capital or in any other manner, (ii) to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription which shall comply with the preferential rights of the existing shareholders and payment of the new shares, (iii) to determine the subscription period which may be less than thirty (30) days as well as the terms for any trading and transfer of the subscription rights throughout the subscription period, (iv) to determine the terms for the trading and transfer of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period, which may be sold by Transcom otherwise than on the Luxembourg Stock Exchange or, as the case may be, the termination of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period and (v) to implement the present authorisation, conclude all agreements, carry out all formalities and make all declarations with regard to all authorities and institutions and, generally, do all that is necessary for the execution of any decisions made in connection with this authorisation.

6. Amendment of article 5 of the articles of association of Transcom in order to reflect the above mentioned Share Capital Reduction and creation of the Additional Authorised Share Capital.

7. Amendment of the terms of the preferred dividend right attached to the existing Class B non-voting shares in order to take into account the above mentioned reduction of the nominal value of the shares so that the holders of Class B non-voting shares be entitled to the greater of (i) five per cent (5 %) of the nominal value of the Class B non-voting shares in Transcom and (ii) two per cent (2%) of the overall dividend distributions made in a given year.

8. Amendment of article 21, paragraph 2 of the articles of association of Transcom in order to reflect the above mentioned amendment of the terms of the preferred dividend right attached to the existing Class B non-voting shares.

9. The increase of the number of members of the board of directors of Transcom by one and appointment of Stefan Charette as a director of Transcom with immediate effect and until the next annual general meeting to be held in 2012.

II. That the EGM has been formally convened by convening notices published in the Official Gazette - Mémorial C - and in the newspaper -Tageblatt - on 21 October 2011.

III. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxyholders of the represented shareholders, has been checked and signed by the bureau of the EGM as well as the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the EGM as well as the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

IV. That Transcom's current share capital is divided into thirty-six million six hundred eighty-four thousand nine hundred three (36,684,903) Class A voting shares and thirty-six million six hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (36,681,990) Class B non-voting shares.

V. That it appears from the above mentioned attendance list, that twenty-eight million five hundred and fifty-four thousand eight hundred and eight (28,554,808) Class A shares and thirteen million forty-seven thousand four hundred and ninety-one (13,047,491) Class B non-voting shares i.e. an aggregate number of forty-one million six hundred two thousand two hundred ninety-nine (41,602,299) shares, representing approximately fifty-six point seventy per cent (56.70%) of the issued shares in the capital of Transcom, are present or represented at the present EGM, so that the

EGM can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present or represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

VI. That the shareholders present or represented by their attorney-in-fact then adopted the following resolutions with the indicated number of votes in favour, against and abstaining:

First resolution

The EGM resolved to approve a rights issue of the Euro equivalent of approximately five hundred million Swedish Krona (SEK 500 million) with preferential subscription rights for the shareholders of Transcom.

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Second resolution

The EGM resolved to reduce the Company's share capital by an amount of twenty-eight million three hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-seven point five hundred and ninety-one Euro (EUR 28,392,987.591) to bring the current share capital of thirty-one million five hundred forty-seven thousand seven hundred sixty-three Euro and ninety-nine cent (EUR 31,547,763.99) to three million one hundred fifty-four thousand seven hundred seventy-six point three hundred ninety-nine Euro (EUR 3,154,776.399) represented by thirty-six million six hundred eighty-four thousand nine hundred and three (36,684,903) Class A voting shares and thirty-six million six hundred eighty-one thousand nine hundred and ninety (36,681,990) Class B non-voting shares by way of reduction of the nominal value of each share from forty-three Euro cent (EUR 0.43) to zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043), the total amount of the share capital reduction being allocated to a non distributable reserve.

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Third resolution

The EGM resolved further to the above mentioned Share Capital Reduction, to confirm the existing authorised capital of the Company in the amount of three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000) (which is in addition of the issued share capital) to be, following the considered Share Capital Reduction, divided into an aggregate maximum amount of seventy million (70,000,000) Class A voting shares and Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043).

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fourth resolution

The EGM acknowledged the special report presented by the board directors of Transcom as required by article 31-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Board's Report") and resolved to create an additional authorised share capital in addition to the issued share capital and the existing authorised share capital of Transcom (the "Additional Authorised Share Capital") set at fifty-five million forty thousand Euro (EUR 55,040,000) divided into a maximum of six hundred forty million (640,000,000) Class A voting shares and six hundred

forty million (640,000,000) Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043) and to authorise and empower the board of directors of Transcom (i) to realise any increase of the issued share capital in the maximum amount of the Additional Authorised Share Capital within three (3) months as from the date of the notarial deed documenting the creation of the Additional Authorised Share Capital in one or several successive tranches by the issuance of new shares, against payment in cash, by way of transfer of distributable reserves to the share capital or in any other manner, (ii) to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription which shall comply with the preferential rights of the existing shareholders and payment of the new shares, (iii) to determine the subscription period which may be less than thirty (30) days as well as the terms for any trading and transfer of the subscription rights throughout the subscription period, (iv) to determine the terms for the trading and transfer of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period, which may be sold by Transcom otherwise than on the Luxembourg Stock Exchange or, as the case may be, the termination of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period and (v) to implement the present authorisation, conclude all agreements, carry out all formalities and make all declarations with regard to all authorities and institutions and, generally, do all that is necessary for the execution of any decisions made in connection with this authorisation.

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Fifth resolution

The EGM resolved to amend article 5 of the articles of association of Transcom so as to reflect the provisions adopted in the above resolutions. Article 5 shall therefore read as follows:

"The Company has an issued capital of three million one hundred fifty-four thousand seven hundred seventy-six point three hundred ninety-nine Euro (EUR 3,154,776.399), divided into thirty six million six hundred eighty-four thousand nine hundred three (36,684,903) Class A voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043) and thirty six million six hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (36,681,990) Class B non-voting shares, each with nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043); all shares being fully paid-in.

A first authorised share capital is set at three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000) (which is in addition of the issued share capital) divided into an aggregate maximum amount of seventy million (70,000,000) Class A voting shares and Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043).

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring five (5) years after 26 May 2009 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will have not been issued by the board of directors.

A second authorised share capital is set at fifty-five million forty thousand Euro (EUR 55,040,000) (which is in addition of the issued share capital) divided into a maximum of six hundred forty million (640,000,000) Class A voting shares and six hundred forty million (640,000,000) Class B non-voting shares, each with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043).

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the issued share capital in the maximum amount of the Additional Authorised Share Capital within three (3) months as from the date of the notarial deed documenting the creation of this second authorised share capital in one or several successive tranches by the issuance of new shares, against payment in cash, by way of transfer of distributable reserves to the share capital or in any other manner,
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription which shall comply with the preferential rights of the existing shareholders and payment of the new shares,
- determine the subscription period which may be less than thirty (30) days as well as the terms for any trading and transfer of the subscription rights throughout the subscription period,

- determine the terms for the trading and transfer of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period, which may be sold by the Company otherwise than on the Luxembourg Stock Exchange or, as the case may be, the termination of the unexercised subscription rights after the end of the subscription period and

- implement the present authorisation, conclude all agreements, carry out all formalities and make all declarations with regard to all authorities and institutions and, generally, do all that is necessary for the execution of any decisions made in connection with this authorisation.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose."

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Sixth resolution

The EGM resolved to amend the preferred dividend right attached to the existing Class B non-voting shares in order to take into account the above mentioned reduction of the nominal value of the shares so that the holders of Class B non-voting shares be entitled to a cumulative preferred dividend corresponding to the greater of (i) five per cent (5%) of the nominal value of the Class B non-voting shares in Transcom and (ii) two per cent (2%) of the overall dividend distributions made in a given year.

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Seventh resolution

The EGM resolved to amend article 21, paragraph 2 of the articles of association of Transcom in order to reflect the provisions of the sixth resolution. Article 21 shall therefore read as follows:

"The holders of Class B non-voting shares shall be entitled to a cumulative preferred dividend corresponding to the greater of (i) five percent (5%) of the nominal value of the Class B non-voting shares in the Company and (ii) two per cent (2%) of the overall dividend distributions made in a given year."

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares and Class B shares
Votes in favour	41,602,299
Votes against	0
Votes abstaining	0

Eighth resolution

The EGM resolved to increase the number of members of the board of directors of Transcom by one and appoint Stefan Charette, residing at Östermalmsgatan 26, 43114 Stockholm, Sweden, as a director of Transcom with immediate effect and until the next annual general meeting to be held in 2012.

The above resolution is adopted by:

	Number of Class A shares
Votes in favour	28,554,808
Votes against	0
Votes abstaining	0

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by Transcom as a result of the present deed are estimated at approximately 3.400.- EUR.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de Transcom WorldWide S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 45, Rue des Scillas, L-2529 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59528, constituée suivant acte passé par devant Maître Reginald Neuman, en date du 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 du 11 septembre 1997 (la "Société" ou "Transcom"). Les statuts de Transcom ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Paul Decker en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1652 du 13 août 2010 (les "Statuts de Transcom").

L'Assemblée était présidée par Me Jean-Michel Schmit, Avocat à la Cour, (le "Président), ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président a demandé à Me Caroline Notté, Avocat à la Cour, d'agir en qualité de secrétaire de l'Assemblée (le "Secrétaire"), ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

L'Assemblée a désigné Madame Katarzyna Kuszewska, employée de la Société, en qualité de scrutateur (le "Scrutateur") ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Désignation du Président de l'Assemblée et élection du Secrétaire et du Scrutateur de l'Assemblée.
2. Approbation de l'émission de droits d'un montant en Euros équivalent à environ cinq cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 500 Millions) avec un droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de Transcom (l'"Emission de Droits").
3. Réduction du capital social de Transcom par un montant de vingt-huit millions trois cent quatre vingt douze mille neuf cent quatre vingt sept Euros et cinq cent quatre vingt onze cents (EUR 28.392.987,591) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un millions cinq cent quarante-sept mille sept cent soixante-trois Euros et quatre vingt dix-neuf cents (EUR 31.547.763,99) à trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-seize Euros et trois cent quatre vingt dix-neuf cents (EUR 3.154.776,399) représenté par trente-six millions six cent quatre vingt quatre mille neuf cent trois (36.684.903) actions de Classe A avec droit de vote et trente-six millions six cent quatre vingt un mille neuf cent quatre vingt dix (36.681.990) actions de Classe B sans droit de vote par réduction de la valeur nominale de chaque action de zéro virgule quarante trois Euro (EUR 0,43) à zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043), le montant total de la réduction du capital social étant alloué à une réserve non distribuable (la "Réduction du Capital Social").
4. Confirmation de l'existence d'un capital autorisé de la Société d'un montant de trois millions dix mille Euros (EUR 3.010.000) (en plus du capital social émis) qui sera, suite à la Réduction du Capital Social, divisé en un montant total maximum de soixante-dix millions (70.000.000) d'actions de Classe A avec droit de vote et d'actions de Classe B sans droit de vote, chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043).
5. Approbation d'un rapport spécial présenté par le conseil d'administration de Transcom tel que requis par l'article 31-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (le "Rapport du Conseil") et création d'un capital autorisé additionnel en plus du capital social émis et du capital autorisé existant de Transcom (le "Capital Social Autorisé Additionnel") fixé à cinquante-cinq millions quarante mille Euros (EUR 55.040.000) divisé en un maximum de six cent quarante millions (640.000.000) d'actions de Classe A avec droit de vote et six cent quarante millions

(640.000.000) d'actions de Classe B sans droit de vote, chacune avec une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043) et le conseil d'administration de Transcom est autorisé et mandaté (i) pour réaliser toute augmentation du capital social émis dans la limite du Capital Social Autorisé Additionnel dans les trois (3) mois à compter de la date de l'acte notarié documentant la création du Capital Social Autorisé Additionnel en une ou plusieurs tranches successives par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire, par un transfert des réserves distribuables dans le capital social ou par tout autre moyen, (ii) pour déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription qui devront être en conformité avec les droits préférentiels des actionnaires existants et le paiement des nouvelles actions, (iii) pour déterminer la période de souscription qui peut être inférieure à trente (30) jours ainsi que les modalités de cession et transfert des droits de souscription au cours de la période de souscription, (iv) pour déterminer les modalités de cession et transfert des droits de souscription non exercés après l'expiration de la période de souscription, qui pourront être vendus par Transcom autrement qu'à la Bourse de Luxembourg ou, le cas échéant, à l'expiration des droits de souscription non exercés après la fin de la période de souscription et (v) mettre en oeuvre la présente autorisation, conclure tous les contrats, remplir toutes les formalités et faire toutes les déclarations à l'égard de toutes autorités et institutions et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de toutes les décisions prises en relation avec cette autorisation.

6. Modification de l'article 5 des statuts de Transcom afin de refléter la Réduction du Capital Social et la création d'un Capital Social Autorisé Additionnel mentionnés ci-dessus.

7. Modification des modalités du droit au dividende préférentiel attaché aux actions de Classe B sans droit de vote existantes afin de tenir compte de la réduction de valeur nominale des actions mentionnée ci-dessus afin que les détenteurs d'actions de Classe B sans droit de vote aient droit au plus élevé entre (i) cinq pourcents (5%) de la valeur nominale des actions de Classe B sans droit de vote dans Transcom et (ii) deux pourcent (2%) du montant global des dividendes versés endéans une année.

8. Modification de l'article 21, paragraphe 2 des statuts de Transcom afin de refléter la modification des modalités du droit au dividende préférentiel attaché aux actions de Classe B sans droit de vote mentionné ci-dessus.

9. Augmentation du nombre de membres du conseil d'administration de Transcom par un membre et nomination de Stefan Charrette en tant qu'administrateur de Transcom avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2012.

II. Que l'Assemblée a été valablement convoquée par avis de convocation publié dans le Mémorial C et le journal Tageblatt le 21 octobre 2011.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné resteront annexées aux présentes.

IV. Que l'actuel capital social de Transcom est divisé en trente-six millions six cent quatre vingt quatre mille neuf cent trois (36.684.903) actions avec droit de vote de Classe A et trente-six millions six cent quatre vingt un mille neuf cent quatre vingt dix (36.681.990) actions sans droit de vote de Classe B.

V. Qu'il apparaît de ladite liste de présence que vingt huit million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent huit (28,554,808) actions avec droit de vote de Classe A et treize million quarante sept mille quatre cent quatre-vingt-onze (13,047,491) actions sans droit de vote de Classe B soit un total de quarante et un millions six cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (41.602.299) actions, représentant approximativement cinquante-six virgule soixante-dix pourcents (56,70%) des actions émises dans le capital de Transcom, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

VI. Les actionnaires présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes avec le nombre de votes en faveur, de votes contre et d'abstentions indiqués sous chaque résolution:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver l'émission de droits d'un montant en Euros équivalent à environ cinq cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 500 Millions) avec un droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de Transcom (l'"Emission de Droits").

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de Transcom par un montant de vingt-huit millions trois cent quatre vingt douze mille neuf cent quatre vingt sept Euros et cinq cent quatre vingt onze cents (EUR 28.392.987,591) afin de le porter de son montant actuel de trente et un millions cinq cent quarante-sept mille sept cent soixante-trois Euros et quatre vingt dix-neuf cents (EUR 31.547.763,99) à trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-seize Euros et trois cent quatre vingt dix-neuf cents (EUR 3.154.776,399) représenté par trente-six millions six cent quatre vingt quatre mille neuf cent trois (36.684.903) actions avec droit de vote de Classe A et trente-six millions six cent quatre vingt un mille neuf cent quatre vingt dix (36.681.990) actions sans droit de vote de Classe B par réduction de la valeur nominale de chaque action de zéro virgule quarante trois Euro (EUR 0,43) à zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043), le montant total de la réduction du capital social étant alloué à une réserve non distribuable.

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé, suite à la Réduction de Capital Social mentionnée ci-dessus, de confirmer l'existence d'un capital autorisé de la Société d'un montant de trois millions dix mille Euros (EUR 3.010.000) (en plus du capital social émis) qui sera, suite à la Réduction du Capital Social, divisé en un montant total maximum de soixante-dix millions (70.000.000) d'actions de Classe A avec droit de vote et d'actions de Classe B sans droit de vote, chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043).

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver le rapport spécial présenté par le conseil d'administration de Transcom tel que requis par l'article 31-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (le "Rapport du Conseil") et création d'un capital autorisé additionnel en plus du capital social émis et du capital autorisé existant de Transcom (le "Capital Social Autorisé Additionnel") fixé à cinquante-cinq millions quarante mille Euros (EUR 55.040.000) divisé en un maximum de six cent quarante millions (640.000.000) d'actions avec droit de vote de Classe A et six cent quarante millions (640.000.000) d'actions sans droit de vote de Classe B, chacune avec une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043) et le conseil d'administration de Transcom est autorisé et mandaté (i) pour réaliser toute augmentation du capital social émis dans la limite du Capital Social Autorisé Additionnel dans les trois (3) mois à compter de la date de l'acte notarié documentant la création du Capital Social Autorisé Additionnel en une ou plusieurs tranches successives par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire, par un transfert des réserves distribuables dans le capital social ou par tout autre moyen, (ii) pour déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription qui devront être en conformité avec les droits préférentiels des actionnaires existants et le paiement des nouvelles actions, (iii) pour déterminer la période de souscription qui peut être inférieure à trente (30) jours ainsi que les modalités de cession et transfert des droits de

souscription au cours de la période de souscription, (iv) pour déterminer les modalités de cession et transfert des droits de souscription non exercés après l'expiration de la période de souscription, qui pourront être vendus par Transcom autrement qu'à la Bourse de Luxembourg ou, le cas échéant, l'expiration des droits de souscription non exercés après la fin de la période de souscription et (v) pour mettre en oeuvre la présente autorisation, conclure tous les contrats, remplir toutes les formalités et faire toutes les déclarations à l'égard de toutes autorités et institutions et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de toutes les décisions prises en relation avec cette autorisation.

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de Transcom, afin de refléter les modifications apportées par les résolutions ci-dessus. L'article 5 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de trois millions cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-seize Euros et trois cent quatre vingt dix-neuf cents (EUR 3.154.776,399) divisé en trente-six millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trois (36,684,903) actions de Classe A avec droit de vote chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043) et de trente-six millions six cent quatre-vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix (36,681,990) actions de Classe B sans droit de vote, chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043), toutes entièrement libérées.

Un premier capital autorisé de la Société est fixé à trois millions dix mille Euro (EUR 3.010.000,-), divisé en un nombre total maximum de soixante dix millions (70.000.000) actions de Classe A avec un droit de vote et soixante dix millions (70.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune d'une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043).

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créance ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans à compter du 26 mai 2009 et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

Un second capital autorisé de la Société est fixé à cinquante-cinq millions quarante mille Euro (EUR 55.040.000,-), divisé en un nombre total maximum de six cent quarante millions (640.000.000) actions de Classe A avec un droit de vote et six cent quarante millions (640.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune d'une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante trois Euro (EUR 0,043).

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé dans les trois (3) mois à compter de la date de l'acte notarié documentant la création du Capital Social Autorisé Additionnel en une ou plusieurs tranches successives par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire, par un transfert des réserves distribuables dans le capital social ou par tout autre moyen;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription en conformité avec le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et de libération des actions nouvelles;
- déterminer la période de souscription qui ne pourra pas excéder trente (30) jours ainsi que les modalités pour tout échange et transfert des droits de souscription au cours de la période de souscription;
- déterminer les modalités pour les échanges et transfert des droits de souscription non exercés après l'expiration de la période de souscription, qui devra être vendu par la Société autrement que sur le marché boursier de Luxembourg ou, le cas échéant, le terme des droits de souscription non exercés après la fin de la période de souscription;

- transposer la présente autorisation, conclure tous les contrats, remplir toutes les formalités et faire toutes les déclarations liées aux autorités et institutions et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de toutes les décisions prise en relation avec cette autorisation.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins."

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les modalités du droit au dividende préférentiel attaché aux actions de Classe B sans droit de vote existantes afin de tenir compte de la réduction de valeur nominale des actions mentionnée ci-dessus afin que les détenteurs d'actions de Classe B sans droit de vote aient droit à un dividende cumulatif préférentiel correspondant à la plus grande des valeurs entre (i) cinq pourcents (5%) de la valeur nominale des actions de Classe B sans droit de vote dans Transcom et (ii) deux pourcents (2%) du montant global des dividendes versés endéans une année.

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 21, paragraphe 2 des statuts de Transcom afin de refléter les modifications apportées par la sixième résolution ci-dessus. L'article 21 aura désormais la teneur suivante:

"Les détenteurs d'actions de Classe B sans droit de vote auront droit à un dividende cumulatif préférentiel correspondant à la plus grande des valeurs entre (i) cinq pourcents (5%) de la valeur nominale des Actions de Classe B sans droit de vote dans la Société et (ii) deux pourcents (2%) du montant global des dividendes versés endéans une année."

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A et d'actions de Classe B
Votes en faveur	41.602.299
Votes contre	0
Abstentions	0

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration de Transcom par un membre et de nommer Mr Stefan Charette, résidant à Östermalmsgatan 26, 43114 Stockholm, Suède, en tant qu'administrateur de Transcom avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2012.

La résolution ci-dessus est adoptée par:

	Nombre d'actions de Classe A
Votes en faveur	28.554.808
Votes contre	0
Abstentions	0

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 3.400.- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu aux parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ces personnes ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. SCHMIT, C. NOTTE, K. KUSZEWSKA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51853. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161960/546.

(110188523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 17 novembre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 2 février 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Marie VICECONTE

Mandataire

Référence de publication: 2011165805/17.

(110191610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Fairfield Aerium Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.881.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Dénomination	Fonction	Nouvelle adresse
Fairfield Greenwich Realty International S.à r.l.	Gérant unique	20, Carré Bonn - Rue de la Poste L - 2346 Luxembourg

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011165808/14.

(110191844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Victorlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 78.415.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165728/10.

(110192096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.176.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour West Park Management Services S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011165736/12.

(110191956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Wall-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 104.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2011165739/11.

(110191493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 142.042.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.042 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2533, page 121578, dated October 16, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

There appeared:

"UPS Europe", a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at avenue Ariane 5, 1200 Brussels, Belgium, registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number (Brussels) 0458.890.865 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tom Storck, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg to 1, Rue de l'Etang, L-5326 Contern, Luxembourg, effective as of October 1, 2011,
2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the transfer of the registered office specified in item 1. above, and
3. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg to 1, Rue de l'Etang, L-5326 Contern, Luxembourg, effective as of October 1, 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Contern (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros (1,300.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.042 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2008 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2533, page 121578, daté du 16 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

"UPS Europe", une société anonyme, constituée et existante selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 5, avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro (Bruxelles) 0458.890.865 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au 1, Rue de l'Etang, L-5326 Contern, Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2011,

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social mentionné au point 1. ci-dessus, et

3. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au 1, Rue de l'Etang, L-5326 Contern, Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2011.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Contern (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il peut être créé des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant ou le conseil de gérance estime que des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et que ces développements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original. signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46144. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165721/117.

(110191382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Aktiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.403.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 1^{er} décembre 2011

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} décembre 2011, General Investments 2009 Limited a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 100 parts sociales, à China Grace International Investment Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social à 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong et enregistrée auprès de Companies Ordinance de Hong Kong sous le numéro 1643663.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Albert Mena / LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- / Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011165897/19.

(110192325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Triton III MidCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.319,90.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.245.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.678 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Philippe HUANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 November 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Triton III MidCo 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1936 of 23 August 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.245 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-two thousand eight hundred nineteen euros and ninety cents (EUR 52,819.90) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixty-five thousand three hundred nineteen euros and ninety cents (EUR 65,319.90).

2 To issue five million two hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (5,281,990) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of six million four hundred seventynine thousand one hundred sixty-nine euro and eighty-six cents (EUR 6,479,169.86) by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-two thousand eight hundred nineteen euros and ninety cents (EUR 52,819.90) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixty-five thousand three hundred nineteen euros and ninety cents (EUR 65,319.90).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five million two hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (5,281,990) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by Me Philippe HUANG, aforementioned, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the five million two hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (5,281,990) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of six million four hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-nine euros and eighty-six cents (EUR 6,479,169.86) by a contribution in kind consisting of receivables in a total amount of six million five hundred thirty-one thousand nine hundred eighty-nine euros and seventy-six cents (EUR 6,531,989.76) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which correspond at least in number and nominal value to the five million two hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (5,281,990) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of six million four hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-nine euros and eighty-six cents (EUR 6,479,169.86)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-five thousand three hundred nineteen euros and ninety cents (EUR 65,319.90) divided into six million five hundred thirty-one thousand nine hundred ninety (6,531,990) shares. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.678 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Philippe HUANG, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 novembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton III MidCo 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1936 du 23 août 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.245 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-deux mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 52.819,90) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 65.319,90).

2 Émission de cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.281.990) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 6.479.169,86) par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-deux mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 52.819,90) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 65.319,90).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.281.990) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Me Philippe HANG, prénommé, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire les cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.281.990) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 6.479.169,86) à libérer par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de six millions cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-seize centimes (EUR 6,531,989.76) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes: «Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.281.990) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 6.479.169,86).».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précédent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à soixante-cinq mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 65.319,90) représenté six millions cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix (6.531.990) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Huang, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 novembre 2011. Relation: RED/2011/2453. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165684/177.

(110191685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Wall-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 104.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011165740/11.

(110191494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Xinov Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 154.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165743/9.

(110191910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Zentric s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.346.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165746/9.

(110191575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Zinetti Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.027.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur et de président.

2. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Vincent WILLEMS, employé privé, né à Liège (Belgique) le 30 Septembre 1975 et domicilié 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Madame Valérie WESQUY, actuelle administrateur a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165747/16.

(110191609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.910.

Extrait du Procès-verbal des Décisions Ordinaires des Associés prises en date du 28 octobre 2011

Résolution

L'Assemblée acte la démission du Co Gérant Monsieur Erik SNAUWAERT, né le 12 août 1971 en Belgique suite à sa lettre de démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 octobre 2011.

COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION SARL

Signatures

Référence de publication: 2011165792/15.

(110192173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Free Lands S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.160.

La société Anonyme, FIDIGA S.A., avec siège social à Luxembourg, dénonce le siège social de la société FREE LANDS S.A. B 85160, à l'adresse L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim avec effet au 30 novembre 2011.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

M.J. RENDERS

Administrateur

Référence de publication: 2011165755/11.

(110190227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.736.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165763/16.

(110191302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.631.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165776/16.

(110191892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Development Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 72.768.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société DEVELOPMENT TRADING S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 72 768, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2011165797/11.

(110191791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.678.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1400 of 28 June 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.678. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 10.00 a.m. by Me Philippe HUANG, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Caroline TAUDIÈRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.-).

2 To issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new class A shares by TFF III Limited acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P. and these new class B shares by TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., with a total share premium of three million five hundred thirty-five thousand twenty-five euros and fifty-four cents (EUR 3,535,025.54) and to accept full payment for these new class A shares and new class B shares by contributions in kind.

4 To reclassify the existing six hundred twenty-five thousand one hundred (625,100) class A shares into six hundred twenty-five thousand and ten (625,010) class A 1 shares, ten (10) class A 2 shares, ten (10) class A 3 shares, ten (10) class A 4 shares, ten (10) class A 5 shares, ten (10) class A 6 shares, ten (10) class A 7 shares, ten (10) class A 8 shares, ten (10) class A 9 shares, ten (10) class A 10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having such rights and privileges as set in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 6 of the present agenda.

5 To reclassify the existing six hundred twenty-five thousand one hundred (625,100) class B shares into six hundred twenty-five thousand and ten (625,010) class B 1 shares, ten (10) class B 2 shares, ten (10) class B 3 shares, ten (10) class B 4 shares, ten (10) class B 5 shares, ten (10) class B 6 shares, ten (10) class B 7 shares, ten (10) class B 8 shares, ten (10) class B 9 shares, ten (10) class B 10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having such rights and privileges as set in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 6 of the present agenda.

6 To amend articles 5, 7, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

7 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143926 ("TRITON MASTERLUXCO 3"), represented by Me Philippe HUANG, aforementioned, by virtue of a proxy given on 15 November 2011 which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

TRITON MASTERLUXCO 3 declared to subscribe for one hundred (100) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, and to fully pay for such new class B shares together with a total share premium of three million five hundred thirty-three thousand four hundred thirty-two euros and fifty-five cents (EUR 3,533,432.55), by way of a contribution in kind consisting of receivables in a total amount three million five hundred thirty-three thousand four hundred thirty-three euros and fiftyfive cents (EUR 3,533,433.55) (the "Contribution 1").

2. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F" and together with

“TRITON MASTERLUXCO 3”, the “Subscribers”), represented by Me Philippe HUANG, aforementioned by virtue of a proxy given on 15 November 2011 which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Triton Fund III F&F declared to subscribe for one hundred (100) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, and to fully pay for such new class A shares together with a total share premium of one thousand five hundred ninety-two euros and ninety-nine cents (EUR 1,592.99), by way of a contribution in kind consisting of receivables in a total amount one thousand five hundred ninety-three euros and ninety-nine cents (EUR 1,593.99) (the “Contribution 2”).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contribution 1 and the Contribution 2, respectively, has been given by the undersigned notary.

The Subscribers declared that each of the Contribution 1 and the Contribution 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 and the Contribution 2 to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 and the Contribution 2 to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution 1 and the Contribution 2 are described and valued (the “Report”), which Report, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows: “Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution 1 and the Contribution 2 which correspond at least in number and nominal value to one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of three million five hundred thirty-five thousand twenty-five euros and fifty-four cents (EUR 3,535,025.54)”.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting resolved to reclassify the existing six hundred twentyfive thousand one hundred (625,100) class A shares into six hundred twentyfive thousand and ten (625,010) class A 1 shares, ten (10) class A 2 shares, ten (10) class A 3 shares, ten (10) class A 4 shares, ten (10) class A 5 shares, ten (10) class A 6 shares, ten (10) class A 7 shares, ten (10) class A 8 shares, ten (10) class A 9 shares, ten (10) class A 10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having such rights and privileges as set in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per the sixth resolution.

Fifth resolution

The general meeting resolved to reclassify the existing six hundred twentyfive thousand one hundred (625,100) class B shares into six hundred twenty-five thousand and ten (625,010) class B 1 shares, ten (10) class B 2 shares, ten (10) class B 3 shares, ten (10) class B 4 shares, ten (10) class B 5 shares, ten (10) class B 6 shares, ten (10) class B 7 shares, ten (10) class B 8 shares, ten (10) class B 9 shares, ten (10) class B 10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having such rights and privileges as set in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per the sixth resolution.

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend the articles 5, 7, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions, which shall forthwith read as follows:

First paragraph of article 5:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) represented by six hundred twenty-five thousand and ten (625,010) class A 1 shares, ten (10) class A 2 shares, ten (10) class A 3 shares, ten (10) class A 4 shares, ten (10) class A 5 shares, ten (10) class A 6 shares, ten (10) class A 7 shares, ten (10) class A 8 shares, ten (10) class A 9 shares, ten (10) class A 10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (collectively the “Class A Shares”) and six hundred twenty-five thousand and ten (625,010) class B 1 shares, ten (10) class B 2 shares, ten (10) class B 3 shares, ten (10) class B 4 shares, ten (10) class B 5 shares, ten (10) class B 6 shares, ten (10) class B 7 shares, ten (10) class B 8 shares, ten (10) class B 9 shares, ten (10) class B 10 shares (collectively the “Class B Shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Art. 7. Increase and Reduction of capital. “The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by resolution of a single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of

shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the class A 10 shares and class B 10 shares until the class A 1 shares and class B 1 shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: apportioning (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 22 to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in the proportion set out in Article 22. Redemption of shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the class A 1 shares and the class B 1 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than seven point five per cent (7.5%) per annum of their aggregate nominal value, then
- the class A 2 shares and the class B 2 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 3 shares and the class B 3 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than six point five per cent (6.5%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 4 shares and the class B 4 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 5 shares and the class B 5 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than five point five per cent (5.5%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 6 shares and the class B 6 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 7 shares and the class B 7 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than four point five per cent (4.5%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 8 shares and the class B 8 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of their aggregate nominal value, then
- the class A 9 shares and the class B 9 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) per annum of their aggregate nominal value, then,
- the class A 10 shares and the class B 10 shares (if any) shall carry the right each time pari passu to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of their aggregate nominal value, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the last outstanding class of shares in numerical order (starting from the class A 10 shares and class B 10 shares until the class A 1 shares and class B 1 shares), provided always that any dividend declared on Class A Shares and Class B Shares shall always be apportioned as follows:

- (a) the Class A Shares shall carry the right to zero point zero four six per cent (0.046%); and
 - (b) the Class B Shares shall carry the right to ninety-nine point nine five four per cent (99.954%);
- of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Art. 23. Dissolution, Liquidation. “The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be payable by the Company by reason of this deed are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 10.15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Triton III LuxCo A 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-duché de Luxembourg, en date du 21 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1400 en date du 28 juin 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.678. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Me Philippe HUANG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Maxime BERTOMEUSAVALLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission de cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant respectivement les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par TFF III Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P. et de ces nouvelles parts sociales de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission totale de trois millions cinq cent trente-cinq mille vingt-cinq euros et cinquante-quatre centimes (EUR 3.535.025,54) et acceptation de la libération des ces nouvelles parts sociales de catégorie A et de catégorie B par des apports en nature.

4 Reclassification des six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie A existantes en six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie A 1, dix (10) parts sociales de catégorie A 2, dix (10) parts sociales de catégorie A 3, dix (10) parts sociales de catégorie A 4, dix (10) parts sociales de catégorie A 5, dix (10) parts sociales de catégorie A 6, dix (10) parts sociales de catégorie A 7, dix (10) parts sociales de catégorie A 8, dix (10) parts sociales de catégorie A 9 et dix (10) parts sociales de catégorie A 10, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification conformément au point 6 de l'ordre du jour.

5 Reclassification des six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie B existantes en six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie B 1, dix (10) parts sociales de catégorie B 2, dix (10) parts sociales de catégorie B 3, dix (10) parts sociales de catégorie B 4, dix (10) parts sociales de catégorie B 5, dix (10) parts sociales de catégorie B 6, dix (10) parts sociales de catégorie B 7, dix (10) parts sociales de catégorie B 8, dix (10) parts sociales de catégorie B 9 et dix (10) parts sociales de catégorie B 10, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification conformément au point 6 de l'ordre du jour.

6 Modification des articles 5, 7, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant.

7 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926 («TRITON MASTERLUXCO 3»), représentée par Me Philippe HUANG, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2011 qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

TRITON MASTERLUXCO 3 a déclaré souscrire cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie B avec paiement d'une prime d'émission totale de trois millions cinq cent trente-trois mille quatre cent trente-deux euros et cinquante-cinq cents (EUR 3.533.432,55) par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de trois millions cinq cent trente-trois mille quatre cent trente-trois euros et cinquante-cinq cents (EUR 3.533.433,55) (l'«Apport en Nature 1»).

2. TFF III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339 («TFF III»), agissant en sa qualité de commandité pour le compte de Triton Fund III F&F L.P., une société en commandite, régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés en Commandite de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F» et avec TRITON MASTERLUXCO 3, les «Souscripteurs»), représentée par Me Philippe HUANG, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2011 qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Triton Fund III F&F a déclaré souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie A avec paiement d'une prime d'émission totale de mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.592,99) par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.593,99) (l'«Apport en Nature 2»).

Preuve de la propriété respective de l'Apport en Nature 1 et de l'Apport en Nature 2 par les Souscripteurs a été donnée au notaire instrumentant.

Les Souscripteurs ont déclaré que chacun des Apport en Nature 1 et Apport en Nature 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 1 et de l'Apport en Nature 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 1 et de l'Apport en Nature 2 à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature 1 et l'Apport en Nature 2 sont décrits et évalués (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes: «Sur base de note méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur l'Apport en Nature 1 et l'Apport en Nature 2 qui correspondent au moins en nombre et à la valeur nominale aux cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et aux cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions cinq cent trente-cinq mille vingt-cinq euros et cinquante-quatre centimes (EUR 3.535.025,54,-)».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de requalifier les six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie A existantes en six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie A 1, dix (10) parts sociales de catégorie A 2, dix (10) parts sociales de catégorie A 3, dix (10) parts sociales de catégorie A 4, dix (10) parts sociales de catégorie A 5, dix (10) parts sociales de catégorie A 6, dix (10) parts sociales de catégorie A 7, dix (10) parts sociales de catégorie A 8, dix (10) parts sociales de catégorie A 9 et dix (10) parts sociales de catégorie A 10, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification conformément à la sixième résolution.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de requalifier les six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie B existantes en six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie B 1, dix (10) parts sociales de catégorie B 2, dix (10) parts sociales de catégorie B 3, dix (10) parts sociales de catégorie B 4, dix (10) parts sociales de catégorie B 5, dix (10) parts sociales de catégorie B 6, dix (10) parts sociales de catégorie B 7, dix (10) parts sociales de catégorie B 8, dix (10) parts sociales de catégorie B 9 et dix (10) parts sociales de catégorie B 10, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société suite à leur modification conformément à la sixième résolution.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier les articles 5, 7, 22 et 23 des statuts de la Société, pour refléter les résolutions ci-dessus, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Premier alinéa de l'article 5:

«Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) représenté par six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie A 1, dix (10) parts sociales de catégorie A 2, dix (10) parts sociales de catégorie A 3, dix (10) parts sociales de catégorie A 4, dix (10) parts sociales de catégorie A 5, dix (10) parts sociales de catégorie A 6, dix (10) parts sociales de catégorie A 7, dix (10) parts sociales de catégorie A 8, dix (10) parts sociales de catégorie A 9 et dix (10) parts sociales de catégorie A 10 (collectivement, les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille dix (625.010) parts sociales de catégorie B 1, dix (10) parts sociales de catégorie B 2, dix (10) parts sociales de catégorie B 3, dix (10) parts sociales de catégorie B 4, dix (10) parts sociales de catégorie B 5, dix (10) parts sociales de catégorie B 6, dix (10) parts sociales de catégorie B 7, dix (10) parts sociales de catégorie B 8, dix (10) parts sociales de catégorie B 9 et dix (10) parts sociales de catégorie B 10 (collectivement les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales».

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. «Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre numérique inversé (commençant par les parts sociales de catégorie A 10 et B 10 jusqu'aux parts sociales de catégorie A 1 et B 1).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: allocation (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 22 aux (ii) détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B conformément à l'article 22. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

Art. 22. Affectation des bénéfices. «Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- les parts sociales de catégorie A 1 et B 1 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept virgule cinq pour cent (7,5%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 2 et B 2 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de leur valeur nominale totale; puis

les parts sociales de catégorie A 3 et B 3 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six virgule cinq pour cent (6,5%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 4 et B 4 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 5 et B 5 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq virgule cinq pour cent (5,5%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 6 et B 6 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 7 et B 7 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre virgule cinq pour cent (4,5%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 8 et B 8 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de leur valeur nominale totale; puis

- les parts sociales de catégorie A 9 et B 9 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois virgule cinq pour cent (3,5%) par an de leur valeur nominale totale, puis

- les parts sociales de catégorie A 10 et B 10 (s'il y en a) auront le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de leur valeur nominale totale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre numérique (commençant par les parts sociales de catégorie A 10 et B 10 jusqu'aux parts sociales de catégorie A 1 et B 1), sous réserve toutefois que tout dividende déclaré sur la Parts de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B soit alloué de la façon suivante:

(a) les Parts Sociales de Catégorie A donneront droit à zéro virgule zéro quatre six pour cent (0,046%); et

(b) les Parts Sociales de Catégorie B donneront droit à quatre-vingt-dix neuf virgule neuf cinq quatre pour cent (99,954%);

de la distribution en question.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

Art. 23. Dissolution, Liquidation. «La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. Huang, M. Bertomeu-Savalle, C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2011. Relation: RED/2011/2468. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165677/436.

(110191703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Asclepius LuxFinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.281.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165777/16.

(110191896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

ASAR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.692.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165779/16.

(110191895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.151.

—
- Herr Klaus Bodenröder, geboren am 27.10.1946, ist zum 31.10.2011 in den Ruhestand getreten.
Bitte streichen Sie Herrn Bodenröder aus dem Handelsregister.

Luxembourg, den 16.11.2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg
Thilo Schiering / Roland Steies
Niederlassungsleiter / Niederlassungsleiter

Référence de publication: 2011165783/13.

(110192117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

ArcelorMittal Long Carbon Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165886/9.

(110192604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.388,76.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 64.749.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165787/16.

(110191759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.421.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.
- Le mandat de Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165788/16.

(110191862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.499.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165795/16.

(110191830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.022.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165796/16.

(110191770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

DRS Consulting & Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.810.

—
Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société DRS CONSULTING & SERVICES SA., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B74 810, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement,

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2011165804/11.

(110191793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Ets Pettinger, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 2, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 10.223.

—
Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 30 septembre 1992 que Monsieur François Mond, demeurant à Esch-sur-Alzette, a cédé 166 parts sociales dans la société Ets Pettinger S.à r.l. à Monsieur Jean Pettinger, demeurant à Olingen.

Suite à cette cession, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1.- Monsieur Alain Pettinger, demeurant à 9, Rue de Roodt-sur-Syre, L- 6950 Olingen, cent soixante-six parts sociales	166
2.- Monsieur Jean Pettinger, demeurant à 9, Rue de Roodt-sur-Syre, L- 6950 Olingen, trois cents trente-quatre parts sociales	334
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Jean-Pettinger / Alain Pettinger.

Référence de publication: 2011165806/17.

(110191869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165807/16.

(110191870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Immo-Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.350.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 2 juin 2010

«Le mandat du commissaire DELOITTE S.A. a expiré lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2011165824/13.

(110191738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165811/16.

(110191878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165812/16.

(110191773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

German Ground Lease Finance III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.523.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165813/16.

(110191777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Gescar, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 30.757.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 04/05/2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL en tant qu'administrateur à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011165815/16.

(110192110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Graphilux International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

—
Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société GRAPHILUX INTERNATIONAL S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B82 922, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.
 Luxembourg, le 29 novembre 2011.
 Référence de publication: 2011165816/11.
 (110191792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Me Lex THIELEN.

HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
 R.C.S. Luxembourg B 162.062.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165818/16.

(110191864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

White Lunch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 41A, rue de la Gare.
 R.C.S. Luxembourg B 152.971.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Echternach le 07/11/2011.

En date du 07 novembre 2011, Madame Aazaoui Monia née le 20/03/1973, demeurant à L- 7214 Bereldange, 5, rue Bellevue a cédé à Madame El Batal Naïma née le 30/06/1952 demeurant à L- 7235 Helmsange, 14, rue de l'Industrie - 250 parts sociale de la société à responsabilité limitée White Lunch pré désignée.

Il résulte après divers cessions de parts sociales que le capital de la société pré mentionnée est reparti de la façon suivante:

Monsieur NEJMI Marouane	250 parts
Madame EL BATAL Naïma	250 parts

Les associés acceptent la démission de Madame Aazaoui Monia de sa fonction de gérant administratif de la société.

Echternach, le 07/11/2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011165870/17.

(110191662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Immo.fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.130.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société IMMO.FIT S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 120130, à 17, rue des Eglantiers à L-8227 Mamer.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165821/10.

(110191653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
 R.C.S. Luxembourg B 133.024.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011165822/16.

(110191797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.703.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011165823/16.

(110191799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Anagram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 73.980.

J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011165902/12.

(110192865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Tad Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.313.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 24 octobre 2011 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011166416/17.

(110193071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.
